

VÉRIFICATIONS TECHNIQUES EN VUE D'OBTENIR L'AUTORISATION D'OUVERTURE D'UN ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC

CONTRAT N° Q-1698167 - 0796192

REFERENCE A RAPPELER POUR TOUTE COMMANDE

**34-BASSAN-AMENAGEMENT D'UNE MAISON DES ASSOCIATIONS
EN R+1 UNIQUEMENT**

LE MAÎTRE D'OUVRAGE – CLIENT

COMMUNE DE BASSAN
17 RUE DU CHEMIN NEUF
34290 BASSAN

BUREAU VERITAS CONSTRUCTION

450 RUE BADEN POWELL
CS 68905
34967 MONTPELLIER CEDEX 2
Centre Budgétaire : 0796192

Représenté par

M. Julien BARDIERE

Tél : +33467361067

Mobile : +33634240174

julien.bardiere@bassan.fr

SIRET : 21340025200010

Représenté par

Lucie ABEL-ANGER

Responsable de secteur

Tél : 0607297953

Email : serviceclient.construction@bureauveritas.com

Cette proposition commerciale est valable 3 mois à partir de sa date d'émission, le 26 février 2024.

Elle constitue la dernière proposition négociée entre les parties dans toutes ses dispositions.

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT.

Le Client confie à BUREAU VERITAS CONSTRUCTION, qui accepte, les prestations désignées ci-après aux conditions particulières et ce conformément aux conditions générales jointes :

- Conditions Générales de services Zone France (CGSF-BVC)

Bâtir un monde de confiance

1. RÉCAPITULATIF DES PRESTATIONS CONFIÉES

PRESTATIONS CONFIÉES	
• Vérifications techniques en vue d'obtenir l'autorisation d'ouverture d'un Etablissement Recevant du Public	2 500,00 EUR HT
• Attestation de vérification de l'accessibilité après travaux aux personnes en situation de handicap (pour les opérations de construction soumises à permis de construire)	250,00 EUR HT
Gestion administrative	80,00 EUR
MONTANT TOTAL HT	2 830,00 EUR
TVA (20 %)	566,00 EUR
TOTAL TTC	3 396,00 EUR

Les honoraires ci-dessus sont établis notamment en fonction de la consistance de l'opération et des durées prévisionnelles décrites aux conditions particulières du présent contrat. Tout changement pourra donner lieu à une rémunération supplémentaire détaillée au paragraphe Rémunerations complémentaires, ou à un avenant.

2. LE PROJET

34-BASSAN-AMENAGEMENT D'UNE MAISON DES ASSOCIATIONS EN R+1 UNIQUEMENT

Adresse du chantier:

MAISON DES ASSOCIATIONS 34290 BASSAN

Usage principal:

Bâtiment administratif

Montant prévisionnel des travaux (Hors VRD):

N.C.

Durée prévisionnelle d'exécution des travaux:

4 mois

Etat d'avancement de l'opération (à la date d'établissement de l'Offre):

Conception

Type de travaux:

Aménagement intérieur (non str)

3. DURÉE DU CONTRAT

Cette proposition commerciale formera contrat lors de son acceptation par le Client. Le contrat prend fin à la remise des livrables liés aux missions.

MODALITÉS SPÉCIFIQUES COVID 19

Dans le cas où les Services ne peuvent être exécutés par la Société du fait des conséquences imprévues de la COVID 19 et/ou des mesures gouvernementales prises dans ce contexte, les Parties conviennent que les obligations liées à l'exécution des Accords seront suspendues à la demande de la Partie la plus diligente par tous moyens écrits. Les Parties se concerteront afin d'établir un plan de continuité pendant cette période. A défaut d'accord dans un délai de un (1) mois à compter de la notification de suspension, les Accords pourront être résiliés sans indemnité de part et d'autre, hors rémunération due au titre des Services.

4. IDENTIFICATION DU CLIENT

Bâtir un monde de confiance

Informations pour mise à disposition du rapport	
Contact:	Julien BARDIERE
Adresse mail :	julien.bardiere@bassan.fr
Informations client payeur	
Raison sociale	COMMUNE DE BASSAN
Numéro SIRET	SIRET : 21340025200010
Numéro de TVA Intracommunautaire	FR89213400252
Adresse de facturation	17 RUE DU CHEMIN NEUF - 34290 - BASSAN

Le présent document comporte 10 pages qui font également partie intégrante du contrat, l'ensemble des annexes disponibles en ligne et listées à la fin de ce document, en particulier les fiches missions descriptives des prestations ou des services, ainsi que les conditions générales et les annexes éventuelles.

5. POUR COMMANDER

Pour valider votre commande, dans le cadre de notre démarche "Zéro papier", nous vous invitons à signer ce document électroniquement en renseignant, directement en ligne, les éléments ci-dessous.
Vous pouvez toutefois télécharger ce document, et nous le renvoyer par retour d'email signé à l'adresse serviceclient.construction@bureauveritas.com

Fait à 905#34967 MONTPELLIER CEDEX 2

A : BASSAN

Le :

Le : *14 mars 2024*

Par BUREAU VERITAS CONSTRUCTION

Nom : *Alain MAILL*

Centre Budgétaire : 0796192

Qualité du signataire : *Maill*

Le client :




6. DETAIL DE LA (DES) PRESTATION(S)

PRESTATIONS CONFIEES A BUREAU VERITAS CONSTRUCTION

Le client confie à Bureau Veritas Construction, qui accepte, la ou les prestation(s) figurant ci-dessous.

Vérifications techniques en vue d'obtenir l'autorisation
d'ouverture d'un Etablissement Recevant du Public

Prestation effectuée conformément aux modalités de la fiche mission

[FMCCAOERP \(v02/2022\)](#)

Attestation de vérification de l'accessibilité après travaux aux
personnes en situation de handicap (pour les opérations de
construction soumises à permis de construire)

Prestation effectuée conformément aux modalités de la fiche mission

[FMCC05-ATTHAND avec PC \(v02/2022\)](#)

PERIMETRE ET LIEU D'INTERVENTION

Les prestations réalisées par Bureau Veritas Construction relatives à la mission précisée à l'article ci-dessus porteront
exclusivement sur l'établissement situé:

MAISON DES ASSOCIATIONS 34290 BASSAN
Bâtiment administratif

Libellé(s)	Caractéristique(s)	Précision(s)

Bâtir un monde de confiance

Vérifications techniques en vue d'obtenir l'autorisation d'ouverture d'un Etablissement Recevant du Public	Vérification technique en vue d'obtenir l'autorisation d'ouverture d'un Etablissement Recevant du Public, dont le programme des travaux d'aménagement doit respecter les règles de sécurité prescrites aux articles R.143-1 à R.143.21 du CCH, portant sur tout ou partie des installations et équipements suivants : <ul style="list-style-type: none"> - Dispositions constructives - Equipements & installations techniques - Moyens de secours Vérification technique en vue d'obtenir l'autorisation d'ouverture d'un Etablissement Recevant du Public, dont les travaux doivent être conformes aux règles d'accessibilité aux personnes en situation de handicap prescrites aux articles R.162-8 à R.162-13, R.164-1 à R.164-5 du CCH: <ul style="list-style-type: none"> - Portant sur les locaux situés dans les parties accessibles au public et propres à assurer l'accessibilité de l'établissement aux personnes en situation de handicap
Détail	Nombre : 1
Attestation de vérification de l'accessibilité après travaux aux personnes en situation de handicap (pour les opérations de construction soumises à permis de construire)	
Détail	Nombre : 1

MODALITES SPECIFIQUES

Les vérifications techniques comprennent l'intervention de Bureau Veritas Construction selon la fiche mission indiquée au paragraphe « Prestations confiées à Bureau Veritas Construction ».



Envoyé en préfecture le 18/03/2024

Reçu en préfecture le 18/03/2024

Publié le

ID : 034-213400252-20240318-DEB_2024_012-DE



Bâtir un monde de confiance

DUREE(S) DES INTERVENTIONS

Vérifications techniques en vue d'obtenir l'autorisation d'ouverture d'un Etablissement Recevant du Public
Date de début : 2024

Attestation de vérification de l'accessibilité après travaux aux personnes en situation de handicap (pour les opérations de construction soumises à permis de construire)

Date de début : 2024

7. PRÉCISIONS COMPLÉMENTAIRES

Notre mission porte exclusivement sur l'aménagement d'une maison des associations en R+1 uniquement.

Notre mission comprend 2 visites par mois pendant les travaux, analyse des documents de conception des entreprises Viste de réception (y compris électricité) et rédaction du RV RAT et de l'attestation handicapée. Les travaux sont limités au RDC et au R+1 du bâtiment existant.

8. FACTURATION ET MODALITÉS DE PAIEMENT

La rémunération de BUREAU VERITAS CONSTRUCTION, fait l'objet d'acomptes échelonnés sur la durée de la mission de BUREAU VERITAS CONSTRUCTION, selon l'échéancier ci-après :

Vérifications techniques en vue d'obtenir l'autorisation d'ouverture d'un Etablissement Recevant du Public	Montant en EUR HT
Échéancier	
A la fin de la phase conception	1 250,00 EUR
A la remise du RV RAT	1 250,00 EUR

Attestation de vérification de l'accessibilité après travaux aux personnes en situation de handicap (pour les opérations de construction soumises à permis de construire)

Échéancier	Montant en EUR HT
A la délivrance de l'attestation	250,00 EUR

Gestion administrative

Échéancier	Montant en EUR HT
Lors de la 1ère facturation	80,00 EUR

Les factures sont payables net sans escompte, à 30 jours, date de facture.

Les factures sont payables par CB, virement ou prélèvement (mandat ci-joint à nous retourner dans ce cas).

RÉMUNÉRATIONS COMPLÉMENTAIRES

Les prix sont calculés sur la base des conditions suivantes :

- Les frais engendrés par des déplacements à l'étranger ou sur des sites difficiles (îles, refuges de montagne, ...) feront l'objet d'un défraiement spécifique en sus des prix du présent contrat.
- Toute annulation de l'intervention in situ, à la demande ou du fait du client, fera l'objet d'une facturation spécifique correspondant aux frais engagés.
- Toute intervention supplémentaire du fait du client (notamment : locaux ou installations inaccessibles) fera l'objet d'une facturation complémentaire.
- Les prix ci-dessus sont établis en considération d'intervention aux jours et heures normales d'ouverture de BUREAU VERITAS CONSTRUCTION (8 h 00 – 18 h 00 du lundi au vendredi) ; toute intervention en dehors de ces périodes, sur demande du client, fera l'objet d'une facturation complémentaire.

Les demandes ponctuelles complémentaires non mentionnées dans le présent contrat seront facturées de manière forfaitaires, sur la base de :

- vacation 1/2 journée : 500 Euros HT
- vacation 1 journée : 900 Euros HT

Bâtir un monde de confiance

Lé prix des vacations spéciales pour mesures, frais de matériels inclus, seront à définir au cas par cas, par avenant au présent contrat.

En cas de reprise de contrat ou de factures du fait de changement de coordonnées du client, des frais forfaitaires de 90 EUR HT seront facturés en sus.

L'édition d'exemplaires imprimés des livrables fait l'objet d'une facturation complémentaire de :

- 15 Euros HT par copie, si la demande est formulée avant l'envoi du rapport électronique
- 50 Euros HT par copie, si la demande est formulée une fois le rapport électronique diffusé

Le présent contrat est établi hors reprographie par BUREAU VERITAS CONSTRUCTION des documents de conception et d'exécution établis par les constructeurs.

REVISION DES PRIX

Les prix seront revus à chaque échéance de facturation

Le calcul de revalorisation des prix suivra à minima, l'indice SYNTEC Révisé comme indiqué ci-dessous :

$$P = P_0 \times I / I_0$$

P = Prix actualisé à échéance de facturation

I = Indice SYNTEC Révisé dernière valeur connue à date de facturation

P₀ = prix de base à la date du contrat

I₀= Dernier Indice SYNTEC Révisé connu à la date d'émission de l'offre

Valeur de l'indice SYNTEC Révisé : 310,1

Bâtir un monde de confiance

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Référence unique du mandat

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) Bureau Veritas Construction à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de Bureau Veritas Construction. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 3 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Veuillez compléter les champs marqués *

Votre Nom	*1
Nom / Prénom du débiteur		
Votre adresse	*2
Numéro et nom de la rue		
*
Code Postal	*3
Ville		
* FRANCE4	
Pays	
Les coordonnées de votre compte	*5
Numéro d'identification international du compte bancaire - IBAN (International Bank Account Number)		
*6
Code international d'identification de votre banque - BIC (Bank Identifier Code)		
Nom du créancier	*
Bureau Veritas Construction		
7	Nom du créancier
* FR85ZZZ822B3F8	
Pays	
* 1 Place Zaha Hadid9	
Nom et numéros de la rue	
* 92400	* Courbevoie10	
Code Postal	Ville	
* FRANCE11	
Pays	
Type de paiement	Paiement récurrent / répétitif <input checked="" type="checkbox"/> Paiement ponctuel <input type="checkbox"/>12
Signé à	(1) date13
Signature(s)	Veuillez signer ici	
<small>Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complète, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice par ce dernier de ses droits d'accès, de rectification et d'opposition pour des motifs légitimes, tels que prévus par la loi du 6 janvier 1978 modifiée.</small>		
Zone réservée à l'usage exclusif du créancier		

MANDAT A RETOURNER PAR EMAIL À L'ADRESSE :

serviceclient.construction@bureauveritas.com

ACCOMPAGNE D'UN RIB

9. ANNEXES

Les annexes sont disponibles en ligne. Pour y accéder, suivez les liens ci-dessous.

Les liens ne sont pas accessibles dans l'interface de signature électronique. Dans ce cas, téléchargez le document au format PDF au préalable.

DISPOSITIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS REALISÉES SOUS ACCREDITATION

Lorsque la prestation confiée est réalisée sous couvert d'accréditation, les dispositions suivantes sont à prendre en considération :

- L'engagement de confidentialité ne s'applique pas aux informations qui sont divulguées conformément aux exigences d'un texte légal ou réglementaire émis par un organisme d'accréditation ;
- Le Client ne peut faire référence à l'accréditation que par le biais de la reproduction intégrale des rapports émis par Bureau Veritas
- La procédure de traitement des réclamations et appels concernant les prestations accréditées sera mise à disposition de toutes personnes intéressées sur demande écrite.
- Le Client s'engage à autoriser les représentants de l'organisme d'accréditation d'assister – sur demande – aux prestations réalisées sur les sites concernés par les services.

IMPACT CO2

La réalisation de la prestation de Bureau Veritas, objet de la présente offre, correspond à l'émission estimée de 364 kg de CO2 équivalent. Cette valeur est calculée sur la base des émissions de CO2 relevées dans le groupe Bureau Veritas au cours de l'année écoulée pour l'ensemble de ses activités. Elle intègre l'ensemble des émissions de gaz à effet de serre pour les scopes 1, 2 et 3.

Le Groupe Bureau Veritas s'est engagé à réduire ses émissions de gaz à effet de serre selon une trajectoire compatible avec la limitation du réchauffement climatique à 1,5°C qui a été approuvée par SBTi.

Ses objectifs correspondent à une réduction des émissions absolues de GES des scopes 1 et 2 de 42 % d'ici 2030 par rapport à 2021 et du scope 3 de 25 % sur la même période.

Retrouvez toutes les offres Bureau Veritas pour vous accompagner dans votre transition climatique : <https://www.bureauveritas.fr/besoin/atteindre-vos-engagements-net-zero>

CONDITIONS GÉNÉRALES DE SERVICE ET FICHES DÉCRIVANT LES PRESTATIONS

- [FMCCAOERP \(v02/2022\)](#)
- [FMCCOS-ATTHAND avec PC \(v02/2022\)](#)
- [CGSF-BVC \(v10-2020\)](#)
-